

LE DECRET N° 78/567 DU 29 AOUT 1978

Portant nomination de Monsieur DOMBI
Raymond Technicien Sanitaire de 3° échelon
en qualité de Directeur de la Planification
et des Statistiques au Ministère de la Santé
et des Affaires Sociales .-

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création
du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant
l'organisation et la structuration du Comité Militaire du
Parti;

Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative
à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire
du Congo;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n°78/110 du 14 Février 1978 portant
organisation du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales;

Sur décision du Comité Militaire du Parti du 5 Mai
1978;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur DOMBI Raymond Technicien Sanitaire de
3° échelon est nommé Directeur de la Planification et des
Statistiques au Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

Article 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 29 AOUT 1978

Par le Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Médecin-Commandant Durand-Abel MISSONTSA.

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

~~Le Ministre des Finances~~

Henri LOPES

Henri LOPES .-